



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Metz, le 18 juin 2020

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Unité Police de l'Eau  
Délégation territoriale de  
Sarreguemines

Monsieur le Maire  
de la commune de Metzling  
35, rue Principale  
57980 METZING

Affaire suivie par Pascal RIDGEN  
[pascal.ridgen@moselle.gouv.fr](mailto:pascal.ridgen@moselle.gouv.fr)  
03 87 28 30 80

**Objet :** Dossier de déclaration concernant la gestion des eaux pluviales  
du lotissement communal "Kleingewendt" de 26 terrains à bâtir

**Accord immédiat**

**Réf :** PR/

**P.J :** 1 dossier Loi sur l'eau  
Récépissé de déclaration  
Fiche descriptive du IOTA

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Gestion des eaux pluviales du lotissement communal "Kleingewendt"  
de 26 terrains à bâtir à METZING**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 04 juin 2020
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2020-00213
- Dossier réalisé par : B.E. Guelle & Fuchs de Forbach

Je vous précise que votre dossier est complet et régulier sur le fond au titre de la «Loi sur l'Eau», et je vous prie de trouver ci-joint le **«récépissé de déclaration»** clôturant son instruction administrative. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

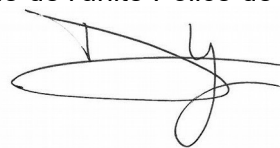
Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration. Le dossier sera consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité Police de l'Eau



Céline DELLINGER

Copie transmise pour information :

- B.E. Guelle & Fuchs  
18, Avenue du Général Passaga  
57600 FORBACH